la capitale de la nation sœur à la vieille place forte avancée du Nord.

A cette occasion, la population de cette importante région, friande de courses sur route, verra défiler toute la haute volée des pratiquants du cycle. Car, tous les meilleurs athlètes seront de la randonnée, de celle qui va, une fois de plus, mettre en présence les meilleurs spécialistes belges et français.

Et ma foi, personne ne sera étonné de voir le « Réveil du Nord » épauler ce nouvel effort en faveur de la diffusion de la « petite reine ». C'est son habitude, c'est son programme, c'est, aussi, son devoir.

Cette fête grandiose sera corsée par d'autres manifestations dont voici le détail :

A 14 h. 30 : premier passage de Bruxelles-Maubeuge ;

15 heures : Les Premiers Pas Maubeugeois, 20 kilomètres, réservés aux jeunes gens de moins de vingt ans, n'ayant jamais couru, 600 francs de prix ;

15 heures 30 : Prix de la Journée du Cycle, vitesse sur route, par séries, demi-finales et finale, réservé aux débutants 4e catégorie, 300 fr. de prix ;

17 heures : Arrivée de Bruxelles-Maubeuge ; Pendant les courses, concert par la Fanfare de Ferrière-la-Grande.

18 h. 30 : grande audition musicale par la Fanfare ;

20 h. 30, place d'Armes, bal du Cycle ; à 22 h. 30, tirage de la tombola : lot, un vélo homme ou dame au choix.

22 heures : Tirage de la tombola gratuite. Lot : un vélo.

Comme on le voit, c'est une splendide journée qui se déroulera à Maubeuge, une journée dénommée à juste titre « Fête du Cycle » et dont toute la population intéressée saura gré à M. Alcide Croix, le généreux mécène; à l'Olympique du Bassin de la Sambre, et au « Réveil du Nord ».

Lire en « Journée Sportive » les détails de la Course, ainsi que la liste des engagés.

L'accord est réalisé au Comité des Experts

Seule la question des marks émis pendant l'occupation de la Belgique, reste à résoudre

L'accord est intervenu entre les experts sur la dernière réserve allemande qui restait à examiner et qui était relative à la question du rachat des vingt-deux dernières annuités par le moyen des bénéfices de la banque de payements internationaux et à l'échelle mobilisable de la partie inconditionnelle de la dette.

Cette échelle mobilisable qui sera constante s'élèvera à 560 millions de marks par an pendant trente-sept ans sur lesquels la France pourra mobiliser 150 millions.

Il ne demeure plus par conséquent qu'à donner la forme écrite au rapport définitif en ce qui concerne les chiffres et les réserves.

Il reste cependant encore à résoudre la question des marks émis pendant l'occupation de la Belgique. Cette question doit faire l'objet de négociations séparées mais parallèles entre la Belgique et l'Allemagne.

Les experts sont décidés à ne pas conclure leurs travaux avant qu'une solution soit intervenue sur ce point. En effet, la délégation belge refusera de signer le rapport aux gouvernements si elle n'obtient pas satisfaction sur ce point particulier.

D'autre part, les groupements créanciers n'ayant pas fait entrer en ligne de compte dans leur répartition de l'annuité de 25 millions de marks annuels que la Belgique réclame à l'Allemagne, il s'ensuit que tout le travail de répartition de l'annuité de la dette allemande serait détruit si la revendication belge était tenue à l'écart du règlement.

L'accord étant maintenant [illegible]. Sur [illegible] la conférence doit maintenant aboutir. Le seul écueil possible réside dans le règlement à intervenir entre la Belgique et l'Allemagne sur les marks.

Il faut espérer que l'on comprendra à Berlin qu'il est indispensable de s'y prêter.

La commune d'Haravesnes n'a pas encore élu son nouveau maire

Nous avons relaté longuement les divers incidents administratifs qui ont entouré l'élection du maire, à la suite des dernières élections municipales. La situation est toujours inchangée aujourd'hui.

Voici, d'ailleurs, à titre documentaire, le compte rendu de la dernière réunion du conseil : La nouvelle élection du maire n'a pas encore donné de résultat. Au premier tour, M. Georges Bézu a obtenu 8 voix ; il y avait 2 bulletins blancs. M. Bézu a déclaré ne pas accepter le mandat de maire. — Au deuxième tour, sur dix bulletins trouvés dans l'urne, il y avait six bulletins blancs : MM. Georges Bézu, 2 voix, Jules Merlin et Joseph Bernard, chacun une voix. — Au troisième tour : six bulletins blancs et un illisible. MM. Joseph Bernard, Georges Bézu et Dubois, chacun une voix — Après le troisième tour, le président a levé la séance.

Le crime d'un belge

Il jeta un enfant dans une fosse d'aisances

(De notre Correspondant de Bruxelles)

Un nommé Camille Stevels, veuf et père de quatre enfants, épousait il y a quatre mois, une veuve ayant elle-même un enfant de 2 ans 1/2. Le ménage habitait Heldergem, près d'Alost. La discorde régna bientôt dans le ménage, à cause de l'enfant de la mère. Celle-ci finit par quitter le domicile conjugal, mais revint il y a quelques jours. Une nouvelle dispute éclata. Le père noya l'enfant de 2 ans 1/2 en le jetant dans la fosse d'aisance. L'assassin a été arrêté.

La quatrième journée du procès Barataud

Les alibis de l'accusé s'écroulent au fur et à mesure que défilent les témoins

C'est à sept heures du matin que Charles Barataud quitte la prison du Champ-de-Foire, pour aller en voiture fermée au Palais de justice. Les gardes républicains qui entourent cette automobile permettent à ceux qui la rencontrent de la reconnaître à coup sûr. Aussitôt, des cris hostiles se font entendre : « A mort l'assassin ! »

Le meurtrier de Bertrand Peynet s'y accoutume-t-il ? Les deux premiers jours, il paraissait redouter ces manifestations et baissait la tête. Vendredi soir, en sortant du Palais, il tint tête aux huées, et hier matin, c'est avec assurance qu'il est monté en voiture.

Le défilé des témoins

L'audience de cette quatrième journée devait s'ouvrir à neuf heures et demie : elle n'a commencé qu'à 9 h. 50. On attendait des témoins peu pressés. L'un d'eux, le chauffeur de taxi Lagrange, qui était colocataire avec Faure, d'un garage, a vu sur la route de Bellac, le 12 janvier, l'auto en panne de Barataud et l'auto du chauffeur Faure. Il n'a pas aperçu Charles Barataud, mais il donne ses impressions. « Si l'on m'avait dit d'aller chemin de Corgnac, deuxième chemin à gauche, raconte-t-il, comme on l'avait demandé à Faure, je n'aurais pas été tranquille ». (Mouvement).

Me Pierre Masse s'élève contre ces commentaires. « Je ne doute pas de la bonne foi des témoins, dit-il, mais je suis un peu inquiet de toutes ces impressions qu'ils ont maintenant, et dont ils n'ont pas parlé jusqu'ici, pas même à l'instruction. »

Une femme qui se rétracte

Un autre témoin, Mme Hamel, ex-patronne du café Victor, assure qu'elle n'a pas vu la voiture de l'acusé le 12 janvier au soir. Il n'est jamais venu, ce soir-là, demander s'il y avait des lettres pour lui, ajoute-t-elle.

Me Pierre Masse donne aussitôt lecture de la déposition de Mme Hamel ui a déclaré avoir vu l'accusé le 12 janvier (Sensation).

— Quelle version maintenez-vous intervient le président : dites à MM. les jurés ce que vous savez.

Mme amHel, un peu désemparée, discute, perd pied, puis, avec une résolution soudaine: « Je n'ai pas vu Barataud le 12 janvier, ni sa voiture. (Mouvement).

— Je regrette, Madame, remarque posément l'accusé, que vous puissiez varier dans vos affirmations (Rires).

— ...Et nous savons, ajoute ironiquement Me Chautemps, partie civile, que Barataud a horreur de l'inexactitude. (Nouveaux rires).

Les souvenirs de Marinette ne sont plus très frais

Mais voici la petite dame blonde, Mme Marie Gorce dite « Marinette », qui se rendit à une séance de boxe avec Barataud et Bertrand Peynet.

« J'étais avec ma petite amie Manon, raconte-t-elle. J'ai vu Barataud à l'heure de l'apéritif à l' « Univers ».

— A quelle heure ?

— A l'heure de l'apéritif, répète le témoin.

— Oui, c'est une façon de préciser qui vous est particulière, remarque le président. (Rires).

— Barataud, continue Mme Marie Gorce, avait l'air songeur.

— Et, dans la soirée du 12 au 13, avez-vous vu Barataud, demande le président.

Mme Marie Gorce, à l'étonnement général, répond avec douceur.

— Je ne me souviens pas. J'ai dû tout cela quand mes souvenirs étaient frais. Maintenant, je ne sais plus trop.

En vain l'avocat général, insiste-t-il.

La jeune dame n'en démord pas. « Si vous voulez vous renseigner, dit-il, vous n'avez qu'à lire ma déposition. » (Hilarité).

On est bien obligé de lire la déposition de Mme Marie Gorce. Dans ce document, le témoin est très affirmatif. Elle a soupé chez Mme Lucette, dans la nuit du 12 au 13 janvier, avec Barataud et Peynet.

— Vous vous rappelez un peu mieux maintenant ? demande le président.

— Pas davantage, riposte Mme Gorce. Puisque j'ai signé cette déposition, c'est qu'elle est vraie. (Nouveaux rires).

Avant de se retirer Mme Gorce tient à ajouter qu'elle n'habite plus à Limoges, mais à Biarritz. La salle s'amuse de plus en plus.

Manon, artiste lyrique...

L'huissier audiencier amène à la barre Mlle Manon, artiste lyrique, qui rencontra entre minuit et quart et une heure Barataud à la Taverne, puis chez Mme Lucette. Elle le revit le lendemain soir et encore le dimanche. Elle est très affirmative.

— Ce jour-là, Barataud était très gai, il dépensait beaucoup d'argent avec les femmes.

— Vous offrait-il souvent à dîner, s'informe le président ?

— Oh ! souvent, répond Mlle Manon, dédaigneuse. Quant aux dîners, c'était simple : un beafteak et un morceau de fromage, l'établissement qu'il fréquentait est un restaurant de troisième ordre (Hilarité).

— Etait-il généreux avec vous ? insiste le président.

Mlle Manon, visiblement gênée, hésite un peu, puis : « c'était selon », dit-elle (Rires).

Mlle Manon, lorsque le président lui permet de se retirer, demande : « Est-ce que je puis me rendre à Paris où j'habite actuellement ? »

Le président : « Comme il vous plaira ». Le public se divertit.

Ceux qui virent la voiture

Enfin, voici un témoignage important : c'est celui d'un menuisier, M. Certoux, demeurant à Savignat, chemin de Berneil qui, dans la nuit du 12 janvier, à 10 h. 10, environ, sortit avec sa femme avant d'aller se coucher. Soudain les époux aperçurent une voiture qui entrait dans l'allée. La voiture, grande, fermée, avançait lentement.

» Ma femme me dit : « J'ai peur, allons nous coucher. De notre fenêtre nous verrons très bien. » La voiture stationna un moment, ses phares étaient en veilleuse, ce n'était pas par suite d'une panne. C'est bizarre », me souffla ma femme. Puis le moteur fut remis en marche et toujours lentement l'auto partit dans la direction du pont de Varogne.

Mme Certoux fait un récit identique.

« Très curieux, votre témoignage, observe le président. Vous êtes probablement les deux personnes qui ont vu la voiture de M. Faure, conduite par M. Faure, pour la dernière fois de sa vie. (Sensation).

On renvoie ces témoins.

Le Président n'est pas content...

Une courte suspension d'audience, puis le président Terreygeol revient et dit : L'audience est levée. Les débats ne reprendront que lundi matin (Mouvement).

L'avocat général se lève. « Je tiens à déclarer ici que je trouve tout à fait inopportune cette longue suspension des débats.

— Je tiens à vous répondre, riposte le président, visiblement mécontent, que je trouve inopportune votre intervention ainsi rendue publique.

C'est au tour de Me Charley, avocat de Mme Maure, partie civile, de déclarer : « Je m'associe à la protestation du ministère public. » (Rires).

Cette fois le président se fâche tout à fait : Je n'ai que faire de vos appréciations. Je prends cette décision parce que je dois la prendre, et j'en assume toute la responsabilité. »

La salle se divertit de nouveau et s'associe diversement aux interventions du prétoire. Il est 11 h. 30 du matin, quand le public quitte le Palais pour aller manifester contre l'accusé. Une foule compacte attendait déjà la voiture de l'accusé, et lorsque celui-ci est apparu, les clameurs ont recommencé.

On apprend que c'est pour éviter les cris de « A mort ! » qui saluent le passage de Barataud, ainsi que toute inutile bagarre, que le président Terreygeol, après avoir du reste pris l'avis des jurés, s'est résigné à renvoyer à lundi matin, à 9 h. 30, les débats d'un procès qui semble se prolonger de plus en plus.

Les Funérailles de M. Plet, ancien député-maire de Caudry

Samedi, la municipalité et la population tout entière de Caudry ont fait à M. Ernest Plet d'imposantes funérailles, qui ont revêtu le caractère d'un véritable deuil public.

Dès le matin, l'aspect de la ville donne l'impression d'une fiévreuse animation et d'une tristesse poignante.

De chaque maison sortent des ouvriers, des femmes, des enfants endimanchés. Les rues regorgent de monde ; les trains venus de toutes les directions se vident de nombreux voyageurs, qui empruntent aussitôt les voies qui convergent vers l'Hôtel de Ville.

Pour honorer M. Plet, tous les Caudrésiens se sont trouvés d'accord. Les fabricants de tulles et broderies savent ce qu'il a fait pour la prospérité industrielle de la cité ; commerçants et travailleurs se sont tendus la main devant ce cercueil. La vie active de la ruche s'est arrêtée, toutes les usines chôment, tous les métiers ont cessé de battre. Depuis la mort de M. Fiévet, jamais, on peut le dire, un décès n'avait affecté à ce point l'unanimité de la population.

Les discours

C'est devant l'Hôtel de Ville de Caudry que sont prononcés les discours.

Prennent tour à tour la parole, MM. Léon Belot, secrétaire de la Bourse du Travail de Caudry ; Jean Deguise, député de l'Aisne ; Henri Tamboise, président de l'Union des Ouvriers Tullistes ; J.-Bte Lebas, maire de Roubaix et conseiller général ; Auguste Beauvillain, maire de Caudry, qui retracent la belle carrière du défunt et lui adressent leur adieu.

Le cortège

La foule, qui, depuis 9 heures 30 n'avait cessé de défiler devant le corps exposé à l'Hôtel de Ville, se forme ensuite en cortège. Quinze mille personnes se trouvent ainsi réunies. Toutes les sociétés, groupements corporatifs, politiques, etc., sont représentés.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Irénée Carlier, conseiller général du Nord ; Paul Afchain, ami intime du défunt ; Léon Bélot, secrétaire de la Bourse du Travail ; Paul Bersez, sénateur du Nord ; J.-Bte Lebas, conseiller général, maire de Roubaix ; Ferdinand Méresse, ancien conseiller municipal de Caudry ; Victor Léger, adjoint au maire, et, enfin, Auguste Beauvillain, maire.

Au cimetière

A quatorze heures, on arrive au cimetière. La bière est descendue dans la tombe et il semble qu'une commune angoisse étreint les milliers et les milliers d'êtres qui sont présents. Tous se séparent ensuite, douloureusement émue.

Une inquiétante disparition à Maubeuge

S'agit-il d'un accident, d'un crime ou d'un suicide ?

On vient de signaler à Maubeuge, la disparition d'un honnête ouvrier, M. Gilbert Léon-Félicien, âgé de 36 ans, né la 9 janvier 1893 à Maubeuge et habitant à Rousies.

Les circonstances dans lesquelles s'est produite cette disparition sont des plus inquiétantes et peuvent faire craindre un fatal dénouement.

Mercredi 29 mai, M. Gilbert, quitta l'usine du Tilleul où il travaille comme chaque jour, vers 17 heures, mais contrairement à ses habitudes d'ordre et de sobriété M. Gilbert, au lieu de rentrer directement chez lui s'attarda dans divers cabarets.

Vers 21 heures, on la vit, paraît-il, descendre la rue du Gravier à Sous-le-Bois, rue en pente qui, on la sait, conduit directement sur le chemin de halage du canal de la Sambre.

Puis on perd sa trace. Depuis ce jour-là il n'a pas reparu au domicile conjugal.

Le malheureux ouvrier est-il tombé accidentellement à l'eau ? S'y est-il jeté volontairement sous l'empire de l'ivresse naissante ou a-t-il été victime d'une agression ?

Rien jusqu'ici n'est venu confirmer une de ces trois hypothèses.

Une enquête est en cours.

Le disparu répond au signalement suivant : Taille 1 m. 82 ; cheveux chatains, moustache blonde, yeux bleus, trace de blessure au pouce.

Pas de décision sur les dettes et les réparations avant un débat au Parlement

Les ministres se sont réunis hier matin en Conseil, à 9 heures 30, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil a examiné les demandes d'interpellations déposées au sujet des réparations et des dettes de guerre. Le débat sur la fixation de la date aura lieu à la séance de mardi.

Le Gouvernement a confirmé sa volonté de ne prendre aucune décision ni sur les dettes interalliées, ni sur les réparations, avant que le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances aient été entendus par la commission compétente et avant qu'ait eu lieu un débat au Parlement.

191 facteurs d'imprimés parisiens frappés de suspension pendant 1 mois

Au cours du Conseil des Ministres d'hier matin, le Gouvernement, après avoir entendu de M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat des P.T.T., l'exposé des conditions dans lesquelles s'est produite, vendredi, la grève des facteurs d'imprimés, a arrêté les sanctions et mesures qui seront prises à cette occasion.

Et à l'issue du Conseil, M. Tardieu, Ministre de l'Intérieur a déclaré au sujet de la grève des facteurs d'imprimés, qu'il résultait de l'enquête faite, que la première brigade des facteurs d'imprimés avait arrêté et embouteillé le service, afin que la brigade suivante ne puisse pas lui succéder. A la suite de ces incidents, 191 facteurs d'imprimés ont été frappés d'exclusion de fonctions pendant un mois.

Ajoutons que M. Malingre, député de Paris, a informé M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T., de son intention de lui poser, à une des prochaines séances de la Chambre, une question sur la grève partielle des postiers, qui s'est produite, à Paris, dans la matinée de vendredi.

L'interrogatoire de la Receveuse des Postes de Cartignies

Certains bruits ont circulé hier d'après lesquels Mme Flament, la receveuse des postes de Cartignies, aurait avoué avoir détourné le pli contenant 15.000 francs, disparu à la fin de l'année dernière.

Ces bruits sont faux et il n'a jamais été question de ces 15.000 francs au cours des enquêtes faites ni pendant son interrogatoire par le juge d'instruction, M. Darondel, formalité qui eut lieu vendredi.

Le juge d'instruction lui a fait expliquer comment les plis lui étaient parvenus.

Il y avait une feuille verte et la feuille n° 12. Alors que la receveuse, dans ses premières déclarations, avait dit qu'elle avait pu voir le mot chargé, que la feuille était légèrement détériorée et qu'elle l'avait recollée, dans ses réponses au juge d'instruction elle a dit ne pas avoir vu cette feuille n. 12, le 12 mai, et a déclaré que c'est son employée Mlle Blanche Wastier, qui aurait fait la reconnaissance du sac expédié de Lille, contenant les valeurs à recouvrer et le pli chargé.

Ces plis auraient dû être distribués le dimanche 12 mai, à l'arrivée. Elle reconnaît que la distribution n'a été faite que le 13 mai, en disant que les plis sont restés sur la table. Quant à la feuille 12, elle croit qu'elle sera restée dans le fond du sac, ou qu'elle aura été égarée. Elle reconnaît avoir commis plusieurs fautes en n'ayant pas porté les valeurs sur le registre 513 et en n'ayant pas fait distribuer les plis à leur arrivée. Mais elle assure que toutes ces fautes n'étaient pas destinées à masquer un détournement.

A 17 heures, la receveuse quittait le cabinet du juge pour réintégrer la prison.

LE DECES SUSPECT DE MARLES-SUR-CANCHE

Nous avons relaté, hier, que le Parquet de Boulogne avait été avisé du refus du médecin de Marles-sur-Canche, de délivrer le permis d'inhumer de Mlle Dusautoir, décédée dans des conditions suspectes. On croyait à un empoisonnement occasionné par du lard.

L'autopsie pratiquée hier par un docteur a permis de relever que la jeune fille était décédée d'un ulcère et non d'un empoisonnement.

L'enquête est donc close.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'épilogue d'un cambriolage à Lille

Le 16 janvier, vers 4 heures du matin, la brigade mobile des douanes de Douai, en surveillance aux abords de la ville, apercevait une auto arrêtée près du passage à niveau du Faubourg de Paris.

En voyant arriver les douaniers, deux individus sortirent précipitamment de la voiture et s'enfuyaient à toutes jambes, sans pouvoir être rejoints. Mais un troisième personnage, J.-B. Reynaud, acrobate, originaire de Villeurbanne (Rhône), fut capturé.

Il s'agissait d'un trio de malfaiteurs qui, quelques heures auparavant, avaient dérobé une auto à Lille, puis cambriolé le débit de tabacs tenu dans cette ville par M. Desmazières, rue du Molinel.

Les deux autres, ayant échappé aux recherches de la police, Reynaud seul comparut devant le tribunal correctionnel de Lille, qui le condamna au maximum de la peine, soit cinq ans de prison.

En appel, hier samedi, la Cour a confirmé le premier jugement, en y ajoutant dix ans d'interdiction de séjour.

La débauche à Hénin-Liétard

Le tribunal correctionnel de Béthune avait condamné Léonard Nortier, cabaretier, à Hénin-Liétard, à 18 mois de prison pour embauchage de femmes en vue de la débauche. La Cour a réduit la peine à six mois de prison.

Une affaire d'escroquerie à Lille

Poursuivis pour tentative d'escroquerie à Lille, Robert Michaux, René et Léon de Marneffe, Ulysse Montoavoir et Eugène Billard avaient été acquittés.

Sur appel d'un consortium, partie civile, la Cour a confirmé la décision des premiers juges.

Vol à Pecquencourt

Un déserteur, Julien Coquelle, avait dérobé à Pecquencourt le livret militaire de M. Alfr. Leleu. Ce délit lui valut d'être condamné à Douai à 18 mois de prison. Confirmation en appel.

Des maçons ont découvert des pièces d'argent vieilles de 2 siècles à Bettrechies

M. Louis Solau, 48 ans, fermier à Bettrechies, fait effectuer dans sa propriété des travaux de construction où sont occupés deux maçons, Richard Martial et Jenard Léon, ainsi qu'un manœuvre du nom de Cordier, tous trois demeurant à Fayt-le-Franc (Belgique).

En faisant le terrassement des fondations, l'un des maçons rencontra avec son pic un pot de grès enfoui dans la terre. Il ne dit rien mais envoya sous un prétexte le manœuvre un peu plus loin. Et il regarda sa trouvaille plus à l'aise.

C'était un vieux pot de grès rempli de pièces d'argent à l'effigie du roi Louis le Quinzième et datées de 1726 à 1768.

Richard fit part de sa trouvaille à son compagnon Jenard et de concert cachèrent les pièces dans le trou d'un mur. Lorsque Cordier revint, il posa des questions aux deux autres. Il lui fut répondu qu'on n'avait rien trouvé.

Mais le manœuvre avait vu et, sans doute par vengeance, alla le lendemain faire part de la trouvaille au propriétaire, M. Solau. Juste au moment où il parlait à ce dernier, Richard arrivait avec les pièces pour les remettre.

Ce geste manquait tout à fait de spontanéité, car un jour s'était écoulé depuis la trouvaille, et M. Solau eut tout lieu de penser que c'est par peur d'être dénoncés par Cordier que les maçons rendirent leur butin. Ils remirent 16 pièces de 5 francs, prétendant que c'est tout ce qu'il y avait dans le pot..

La gendarmerie a ouvert une enquête sur les faits.

Le disparu d'Escaudain se trouvait à Saint-André

M. Damélincourt Alfred, disparu d'Escaudain, a été signalé au commissaire de police de La Madeleine comme se trouvant aux Incurables, à Saint-André, après avoir été à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

La mairie d'Escaudain a été prévenue.

Autour du crime de Cassel

Le marin Anselme Pierre, l'un des inculpés du crime de Cassel, a été entendu hier matin par M. Versier, sur les détails qui concernent le journal « La Veine », qu'on avait remarqué d'abord dans sa chambre, puis ensuite sur les lieux du crime.

Sur ce point, Pierre a nié avoir jamais eu cette publication dans sa chambre, comme il a nié aussi avec colère d'avoir eu en sa possession du mastic et du papier bleu.

Il a maintenant soutenu qu'il n'avait jamais vu Bergeron et que jamais Cassel n'avait été visité par lui. On n'a pas pu en obtenir autre chose.

UN GARÇONNET INCONNU A ETE TROUVE A BARLIN

Un petit garçon, âgé de cinq ans, n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise et un tablier noir, marchant pieds nus, a été trouvé hier soir au terri de la fosse N° 7.

En attendant que ses parents viennent le réclamer, il a été conduit à la mairie de Barlin.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 2 Juin 1929

Soleil : Lever à 3 h. 53 ; coucher à 19 h. 45.
Lune : Lever à 21 h. ; coucher à 5 h. 15.
Aujourd'hui : Ste-Emilie. Demain : Ste-Clotilde.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1er juin, à 18 heures :

Baromètre : Fronde 17.5 ; minima : 10 atteint à 6 heures ; maxima : 20.7 atteint à 15 heures.

Etat hygrométrique : 69 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Nord ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Nord-Est ; Etat du Ciel : très peu nuageux.

Temps probable pour dimanche : très frais le matin ; assez beau.

Office National. — Région Nord : Beau temps ; nuageux, brumeux le matin ; vent variable passant à Sud-Ouest 2 à 5 m. Température en hausse.

RECEPTIONS A LA PREFECTURE DU NORD. — M. Langeron, Préfet du Nord, a reçu hier matin : M. le Commandant honoraire Pajot, président du Souvenir français avec le Comité de Lille et le Bureau ; M. Albert Robyn, président de la Fraternelle des anciens Combattants de Roubaix ; M. le Maire de Croix et la Municipalité.

RECEPTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE. — M. Muzet, attaché commercial français en Yougoslavie, recevra à la Chambre de Commerce de Lille, le mardi 4 juin, de 14 h. 30 à 17 h.30, les commerçants et industriels que le marché yougoslave est de nature à intéresser.

AU SALON. — Nous apprenons que M. Pierre Paul Desrumaux, artiste peintre, qui rend avec tant de talent et d'esprit le charme pittoresque de nos vieilles églises rurales dans des toiles d'un joli et fin coloris, vient d'obtenir une médaille d'argent au Salon des Artistes Français pour son important tableau « Les Porteurs de beurre au marché de Cassel ».

Récemment la Société des Sciences de Lille avait décerné à ce bon peintre le prix Boldoduc pour son délicieux recueil de lithographies originales reproduisant, avec un rare bonheur, des coins charmants de notre région.

En marge des crimes du monstre Masselis

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le calvaire d'une femme

Au retour de notre enquête dans cette impraticable région, nous avons voulu rencontrer Mme Masselis et sa fille Yvonne qui, dans une cité de la rue d'Emmerin, occupent une petite maison reluisante de propreté. Simple, ordonné, l'intérieur de l'assassin nous fixait immédiatement sur le caractère de la femme malheureuse qui préside aux destinées du ménage et qui, littéralement effondrée, nous reçut néanmoins aimablement.

Mme Masselis nous raconta sa vie, celle de sa fillette aussi, vie de martyre, toujours en butte aux colères de l'homme qu'elles craignaient. « Jamais, nous dit-elle, il n'avait une parole aimable pour nous, et chaque jour, pour une raison ou pour une autre, c'étaient des scènes auxquelles assistaient d'ailleurs les voisins, eux-mêmes apeurés.

« Et pourtant, il avait tout pour être heureux. Il gagnait bien la vie. Son salaire ajouté à celui que je rapportais quand je travaillais et à celui de notre fils nous permettait de vivre. Et nous vivions bien ; il la fallait d'ailleurs, car c'était un monsieur très difficile, qu'on ne pouvait jamais contenter. Il était loquace et bon garçon hors de chez lui, dit-on, mais dès qu'il rentrait ici c'était un monstre.

— On dit que vous étiez au courant du crime commis par votre mari sur la petite Notteau, est-ce possible ?

— Vous aussi, Monsieur, vous dites cela, répond alors Mme Masselis, mais ce n'est pas vrai, et je vous jure sur ce que j'ai de plus cher que jamais, vous entendez, jamais, je ne me suis doutée que j'étais la femme d'un criminel, car si j'avais eu le moindre doute, cela ne se serait pas passé de cette façon.

« Le jour de la disparition de la petite Billeut, notre voisine, nous étions tous en pleurs dans le quartier. Quant à 2 h. 45, Masselis est entré. Je l'attendais depuis 14 heures de l'après-midi. Il semblait ne pas connaître le drame qui s'était déroulé à Haubourdin. je le lui racontai ; je m'apitoyai sur le sort des pauvres parents que je connaissais. je pleurai la petite que j'aimais, ne pouvant retenir ma colère contre l'ignoble individu qu'on avait vu enlever l'enfant. je lui rappelai l'affreuse après-midi passée par nos voisins et nous-mêmes, les recherches effectuées déjà par la gendarmerie, et, sans me douter le moins du monde que j'avais devant moi l'ignoble ravisseur qu'on recherchait.

« A ce moment alors sa rage éclata. Tais-toi, me dit-il, les affaires des autres ne peuvent m'intéresser et c'est assez de comptes comme cela. Donne-moi à manger.

« Je lui servis alors son repas : des petits pois et du veau, plat qu'il aimait particulièrement, mais il y toucha à peine et après cette « rebuffade » je n'osai pas insister et lui parler à nouveau.

« Non, Monsieur, je ne savais rien ; je le connaissais pourtant, mais jamais je n'aurais pensé qu'il était un tel monstre ».

L'assassin implore son pardon

De sa cellule, où il devrait pourtant réfléchir aux actes ignobles commis par lui, Masselis, il y a quelques jours, écrivait à sa femme une lettre dont voici un extrait :

« Comment implorer votre pardon à toutes les deux ?

« Voilà où peut mener la boisson. Je m'en repens sincèrement et m'efforcerai, par la suite, de me racheter.

« Je dois prendre un avocat et je te prie de voir Me ....

« Viens me voir à la prison et apporte-moi du linge, mon nouveau costume, mes belles chaussures, des chemises, des chaussettes, des serviettes et une centaine de francs....

« Je vous embrasse bien tendrement ainsi qu'Yvonne. »

Charles Masselis,
n° 2882.

Il va sans dire que Mme Masselis ne répondra pas à cette lettre et qu'elle ne veut plus voir le bandit qu'était son mari.

« Si je pouvais oublier seulement, dit-elle ? Quelle vie nous avons vécue et quelle vie nous allons avoir maintenant encore, ma fille et moi. On nous montre du doigt dans le pays, on nous méprise et pourtant nous n'avons rien fait ni l'une ni l'autre. Heureusement que nos voisins continuent de nous accorder leur estime.

Une malheureuse jeune fille

La jeune Yvonne, jolie brunette de 17 ans, nous raconte elle aussi et en dehors de la présence de sa mère, les actes ignobles dont elle était l'objet de la part de son père.

C'est à l'âge de 12 ans, a-t-elle dit, qu'elle dut pour la première fois subir un contact ignoble, et depuis tous les quinze jours ou trois semaines elle devait, en l'absence de sa mère, « monter dans sa chambre ». « Ce que je souffrais moralement et physiquement, personne ne l'a jamais su. Vous êtes la seule personne à qui je me confie. » Et, pleurant à chaudes larmes, la pauvre fille, longuement, nous détaille les actes auxquels Masselis la força de se soumettre.

— Mais enfin, Mademoiselle, je ne puis comprendre votre mutisme absolu sur cette affaire. Comment avez-vous pu vous taire depuis 5 ans. A votre mère, il fallait vous confier.

— Je n'ai jamais osé, Monsieur, car si ma mère l'avait su, un horrible drame s'en serait suivi dans la maison. J'avais trop peur de lui. »

A sa fille comme à ses autres victimes plus jeunes, « Tête d'ours » faisait peur.

Au Parquet de Lille

Mme Masselis se désintéressant de son mari, le Parquet de Lille a d'office désigné Me Gavet, avocat au Barreau, ancien bâtonnier, pour prendre la défense du monstre.

René LUSSIEZ.

Collision d'avions en Belgique

(De notre correspondant de Bruxelles)

Hier samedi, deux avions montés par les élèves aviateurs Joseph Declercq, âgé de 21 ans et Georges Muyt, âgé de 20 ans, sont entrés en collision au-dessus du champ d'aviation de Welveghem. Les avions se sont abattus sur le sol. Dans la chute, Declercq a été tué ; Muyt a été relevé portant de très graves blessures.

FEUILLETON DU 2 JUIN 1929. — N° 1

MARTYRE d'AMOUR

PAR Jules Lermina

CHAPITRE PREMIER

La nuit des surprises

Il est aux confins de la Bretagne, à quelques lieues de Brest, un lieu d'une beauté étrange et sinistre, que hantent la nuit toutes les apparitions des légendes, depuis Eode qui, décapitée par son mari, apparut tout à coup dans la grande salle du château portant sa tête dans ses mains, jusqu'au vaisseau fantastique qui, en un jour de tempête, fendit de sa proue un énorme rocher pour s'ouvrir un passage.

C'est la fin de la terre — Finis terræ — où la nature, bouleversée, tourmentée, semble recommencer, éternellement contre l'Océan la lutte dans laquelle elle est éternellement vaincue.

Les flancs de la côte sont brisés, creusés, fouillés comme serait un corps lacéré à coups d'épée ; les grottes, aux profondeurs sombres, aux stalactites éblouissantes, rappellent à l'imagination quelque [illegible] blessure mal fermée.

C'est la baie de Crozon. Ce sont les grottes de Morgat.

Bien peu de touristes fréquentent aujourd'hui ces lieux admirables, quoique les « guides » aient pris soin de les noter en passant. Mais à l'époque où commence la dramatique aventure que nous allons raconter, c'est-à-dire en 1814, six mois après la première abdication de Napoléon le maudit, Crozon et ses environs avaient un caractère plus sauvage et plus désert encore.

A quelque distance de la côte, non loin de la pointe du Toulinguet, s'élevait un château sombre, aux murs noirs, se dressant sur la lisière d'un bois de frênes qui s'étendait jusqu'à une des crêtes escarpées de la presqu'île. On entendait de là, par les nuits d'orage, la grande voix furibre et désespérée qui jaillit de la baie de Douarnenez, celle que les marins, dans leurs effrois mystérieux, ont appelée la baie des Trépassés.

La nuit tombe. Le château semble abandonné.

Le vent souffle violemment. C'est l'hiver qui vient, les dernières feuilles tourbillonnent avec le murmure étrange qui semble une plainte mourant.

Dans les vastes cours, personne. Seulement, au rez-de-chaussée, du côté de la terre, une salle éclairée.

Là, des domestiques attablés prennent le repas du soir, en causant à voix basse.

On dirait que quelque chose pèse sur eux. Si l'un d'eux hasarde quelque quolibet, les autres lèvent à peine la tête ; on voit un pâle sourire se dessiner sur leurs lèvres.

C'est tout. Les verres restent pleins.

— Mauvais temps, dit le plus âgé, Yvon Doarec, et triste nuit...

— Bien triste, en effet, répond la vieille Margaret en frissonnant. Car elle rappelle de douloureux souvenirs.

— Comment cela ?

— Avez-vous donc oublié la date où nous sommes ?

— Margaret a raison, dit Yvon. C'est aujourd'hui le 26 novembre... et il y a deux ans de cela que notre maître, M. le comte de Kersor, a été atteint pour la première fois de folie...

— A preuve, dit un autre, qu'il a voulu se tuer.

— C'est un crime, réplique Margaret en se signant.

— Ce qui m'étonne, reprit une servante, qui était entrée depuis peu au château et se nommait Louison, c'est qu'une jeune dame comme Mme Raymonde, puisse vivre, et vivre seule, dans un lieu comme celui-ci...

— Louise, dit le vieillard, il ne faut jamais s'occuper de ce que font les maîtres.

— Mais ce n'est pas pour en dire du mal ! Le bon Dieu me préserve de chagriner Mme Raymonde ! Elle est si jolie, si douce et bonne dame ! Tenez, croiriez-vous que, ce matin encore, elle est allée visiter ces braves gens de Crozon, dont le petit gars est malade...

— Elle remplit ses devoirs de chrétienne, murmura Margaret qui égrenait son rosaire.

— Pas moins vrai, reprit l'incorrigible Louison, qu'il y a bien des chrétiens qui n'en feraient pas autant... Et la vraie vérité, c'est que si le Mariok en réchappe, ça sera bien à notre chère dame qu'il le devra...

Cette fois, nul ne lui répondit. Yvon et les autres domestiques regardaient autour d'eux d'un air soupçonneux, comme s'ils eussent craint d'être entendus.

Louison, qui avait été en service à Brest — c'est-à-dire à la ville — et s'était quelque peu délurée dans les agitations de la rue de Siam — sentant le besoin de partir pour secouer la torpeur qui lui tombait aux épaules du haut des grands murs gris de l'office.

— Pas moins vrai, recommença-t-elle, qe c'est une drôle de vie pour une jeune dame — mariée de dix-huit mois tout au plus — que d'être toujours seule dans un grand diable de château comme celui-là.

Au mot : grand diable — Margaret poussa une exclamation étouffée et fit trois signes de croix.

— Et que M. de Roiraz est un bien drôle de personage de disparaître comme cela de chez lui pendant des six mois entiers... laissant sa femme en prison. Oui, en prison ! insista-t-elle comme si elle avait répondu à une objection.

Or, le silence était complet autour d'elle. Elle commençait à s'irriter.

— Ah ça ! il vous fait donc bien peur, votre M. de Roiraz !... Le fait est qu'il n'est pas beau... et qu'il n'a guère l'air bon. A la place de madame, c'est pas moi qui l'aurais épousé.

Cette fois, Yvon n'y tint plus.

— Vous tairez-vous, Péronnelle, s'écria-t-il. [illegible]

rait d'un mot comme celui-là pour nous faire chasser tous...

— Bah ! il n'est pas là, le loup-garou... en Chine peut-être... en Cochinchine...

Au moment précis, un aboiement sonore retentit au dehors...

Les domestiques s'étaient levés d'un bond. Il est des instants où les surprises ressemblent à un coup de bâton qu'on recevrait en plein crâne.

Yvon avait couru en avant ouvrir la porte...

L'obscurité était complète maintenant.

— Mon bâton, dit Yvon en se tournant à demi, ma lanterne !

Louison les lui mit en main, et il sortit en faisant signe aux autres de l'attendre.

Il fit quelques pas dehors :

— Pataud ! cria-t-il. Ici, Pataud !

Le chien n'aboyait plus, mais il tardait à se rendre à l'appel.

Yvon cria encore plus fort cette fois.

Au bout d'une minute, une forme noire se dessina à quelques pas de lui.

— Eh bien ! Pataud, qu'est-ce qu'il y a donc ?

Pour toute réponse, Pataud, qui était un magnifique épagneul noir, d'énorme taille, vint frotter son museau contre les genoux, d'Yvon, en remuant énergiquement la queue.

— Qu'est-ce que tu as, mon gars ! demanda Yvon en lui passant la main sur le dos. Tu n'as pas l'air d'avoir peur, et tu n'es certes pas en colère ! Y a-t-il des voleurs ? pille, Pataud, pille !

Mais Pataud, très paisible et très silencieux, se contenta de lécher amicalement la main du vieux domestique.

— C'est drôle tout de même, murmura celui-ci. On dirait qu'il a vu un ami et non pas un enemi. Voyons, voyons. Tout paraît bien calme....

Disant cela, il avait tourné autour d'une des ailes du château, sorte de tourterelle à pans coupés, dont la silhouette se détachait à peine dans les grisailles de la nuit.

Yvon leva la tête.

A la hauteur du premier étage, une lueur douce apparaissait, comme une étoile cachée sous des nuages. C'était celle d'une lampe, tamisée par d'épais rideaux.

— Bon ! fit Yvon, Mme Raymonde est dans sa chambre... Pauvre petite femme ! C'est pourtant vrai qu'elle ne doit être guère heureuse !... Oui, il fallait que M. de Kersor fût fou...

Il ne dit rien de plus, ayant l'habitude de s'observer, même quand il était seul.

Et bien lui en prit, car soudain il poussa un cri de surprise.

Une main venait de se poser sur son épaule, et une voix, bien connue, disait à son oreille :

— Eh bien ! maître Yvon, que diable faites-vous donc là, planté comme un Terme ?

Yvon avait brusquement levé sa lanterne à la hauteur du visage du nouveau venu.

— M. de Roiraz ! fit-il

— Qu'est-ce qu'il y a là d'étonnant ? fit le baron d'une voix rude. N'ai-je plus le droit de rentrer chez moi quand il me plaît ?

(A suivre)